

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024



PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, lors d'une séance distincte.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. C'est sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire que se tient le débat.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels et pluriannuels de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec ses partenaires ainsi que sur les conséquences de ces orientations sur la solvabilité actuelle et future de la collectivité.

Compte tenu que la loi de Finances pour 2024 est en cours d'examen par le Parlement et que les mouvements financiers avec les autres collectivités (Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, Région, autres communes) ne sont pas définitivement arrêtés, les estimations sont susceptibles d'évoluer. Les arbitrages budgétaires n'étant pas finalisés à ce stade, les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif. La présentation de la prospective relève donc d'une certaine prudence.

Ces orientations budgétaires s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

Compte tenu des très grosses incertitudes liées à la conjoncture économique, il conviendra de faire une lecture extrêmement prudente de la prospective.

SOMMAIRE

1/ Contexte économique et projet de loi de finances

- 1-1 Contexte international
- 1-2 Contexte national
- 1-3 Contexte local
- 1-4 Projet de loi de finances :
 - 1-4-1 Contexte national
 - 1-4-2 Evolution des autres ressources

2/ Rétrospective

- 2-1 Chaîne de l'épargne
- 2-2 Recettes réelles de fonctionnement
 - 2-2-1 Produits des services
 - 2-2-2 Produits fiscaux
 - 2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement
 - 2-2-4 Autres produits
- 2-3 Dépenses réelles de fonctionnement
 - 2-3-1 Charges à caractère général
 - 2-3-2 Dépenses de personnel
 - 2-3-3 Charges de gestion courante
- 2-4 Investissements
 - 2-4-1 Dépenses
 - 2-4-2 Recettes
- 2-5 Endettement
- 2-6 Budgets annexes
 - 2-6-1 Budget régie restaurant
 - 2-6-2 Budget FRPA
 - 2-6-3 Budget foyer des jeunes travailleurs
 - 2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

3/ Prospective 2024-2026

- 3-1-1 Orientations financières retenues
 - 3-1-1-1 en fonctionnement
 - 3-1-1-2 en investissement
- 3-1-2 Evolution des recettes
 - 3-1-2-1 Fiscalité
 - 3-1-2-2 Dotations
 - 3-1-2-3 Autres produits
- 3-1-3 Evolution des dépenses
 - 3-1-3-1 Charges à caractère général
 - 3-1-3-2 Charges de personnel
 - 3-1-3-3 Charges de gestion courante
- 3-1-4 Investissement
 - 3-1-4-1 Recettes
 - 3-1-4-2 Dépenses
- 3-1-5 Endettement et épargne

4/ Les budgets annexes

- 4-1-1 Budget régie restaurant
- 4-1-2 Budget Résidence Séniors des Comtes de Forez
- 4-1-3 Budget foyer des jeunes travailleurs
- 4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents

5/ Conclusion

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE

1 – 1 Contexte international



Le conflit entre Israël et le Hamas palestinien engendre de nouvelles incertitudes sur la stabilité mondiale et sur les perspectives économiques et financières qui s'ajoutent à celles engendrées par la guerre en Ukraine qui perdure. Le dérèglement climatique de la planète, constaté quotidiennement, s'accroît avec la raréfaction de plus en plus importante de la ressource en eau. Les états rencontrent quelques difficultés à s'accorder sur les mesures qui permettraient d'endiguer ce problème sachant que les conséquences budgétaires ne sont pas négligeables.

Sur le plan économique, 2023 s'annonce meilleure que prévu d'après les estimations de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) relevant sa prévision de croissance mondiale pour cette année. Elle évolue ainsi de 0,3 point par rapport aux prévisions de juin de l'institution et devrait donc s'afficher à + 3%.

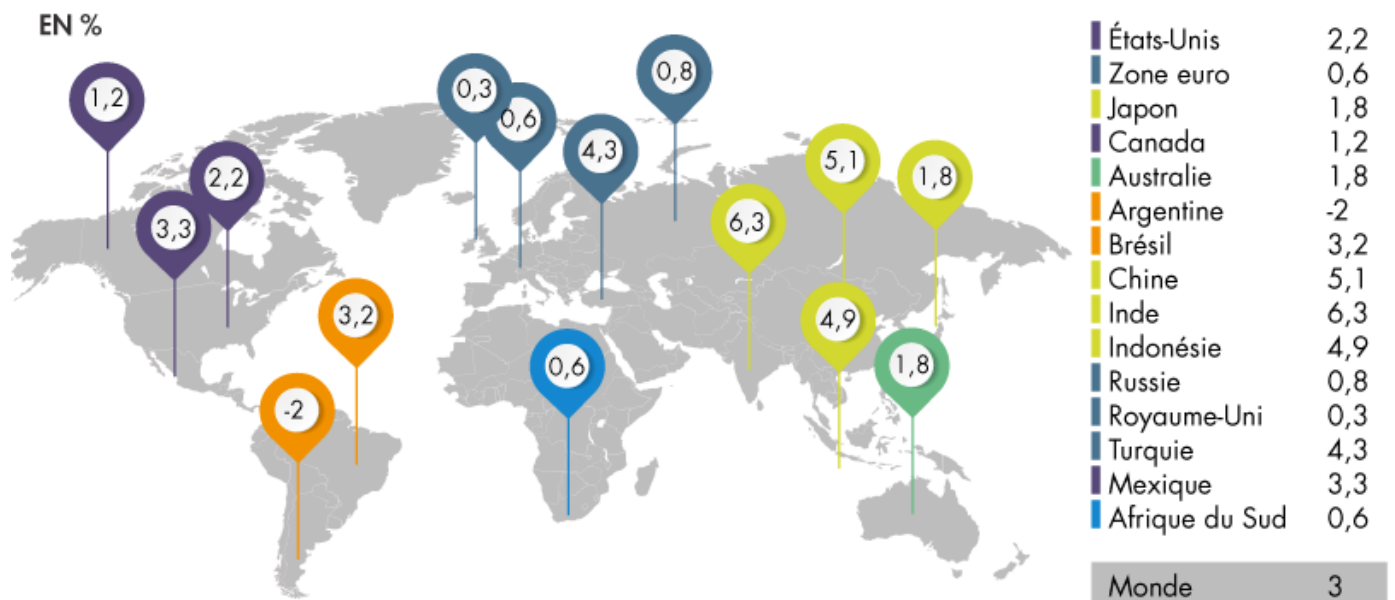
Une belle performance qui s'explique par le dynamisme de plusieurs pays, dont les Etats-Unis dont la croissance pourrait atteindre 2,2% et des principaux pays émergents qui tirent aussi l'activité économique mondiale à la hausse : le Brésil à 3,2% (+1,5 point), l'Inde à 6,3% (+0,3 point). Seule la Chine voit ses perspectives revues en baisse à 5,1 %.

Le tableau est nettement moins favorable en zone euro avec une croissance attendue à 0,6% pour cette année, soit un recul de 0,3 point par rapport à juin, plombée par la croissance de l'Allemagne qui pourrait tomber en récession.

En France, 2023 s'annonce sous de meilleurs auspices, puisque l'OCDE a relevé sa prévision à 1%, contre 0,8% en juin dernier, comme la Banque de France.

En revanche, la Banque de France, comme l'OCDE, se montrent moins optimistes pour 2024. Ainsi, l'organisation a revu légèrement à la baisse sa prévision de croissance pour l'année prochaine de 1,2%, pour arriver à 2.7 %. La faute, selon elle, notamment à une croissance européenne et mondiale moins vigoureuse.

PRÉVISIONS DE CROISSANCE EN 2023



Source : lafinancepourtous.com d'après OCDE



Autre facteur qui tire la croissance française et celle de la zone euro à la baisse : la hausse des taux d'intérêt des banques centrales visant à juguler l'inflation. La Banque Centrale a relevé ses taux pour la dixième fois consécutive et a ainsi augmenté son taux de référence de 25 points de base, désormais à 4%, au plus haut niveau de son histoire.

1-1 Contexte national



L'année 2023 a été marquée par de nombreux débats et désaccords au sein de l'Assemblée nationale. La Première ministre Elisabeth Borne a dû utiliser à plusieurs reprises l'article 49-3, comme récemment pour le vote des recettes du projet de loi de la Sécurité sociale.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

- Croissance et PIB

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et une certaine stabilité sur trois années suivantes avec 1,70 %.

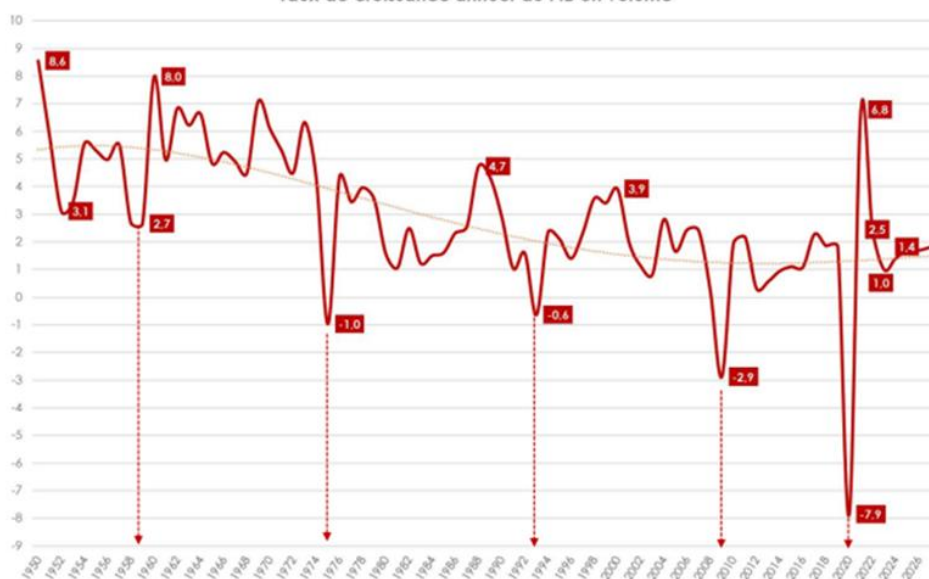
Le ministre de l'Economie et des Finances estime « que la croissance sera tirée par la production manufacturière, par la sortie définitive de la crise inflationniste et par la reprise de la consommation ». Il reste cependant prudent car la récession en Allemagne, les difficultés en Chine et la persistance des taux d'intérêt élevés auront un impact sur cette croissance.

Pour le Haut Conseil des finances publiques, cette prévision de croissance est nettement supérieure à celles du consensus des économistes qui tablent sur 0,80 %.

L'hypothèse d'évolution du PIB révisée pour 2023 et prévisionnelle pour 2024 et suivant RESSOURCES

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024 (et RESF 2024)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%

Taux de croissance annuel du PIB en volume



« La croissance sera **robuste** en 2023 à +1,0 % . »

« La croissance demeurera **solide** en 2023 (+1,0 %), l'activité accélérerait en 2024 (+1,4 %). »

PLF 2024 page 10

Le PLF pour 2024 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses :

- Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme chaque année (hors 2012 et 2013) l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, les prestations sociales seront **indexées sur l'inflation**, les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minima sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue.

Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)** : les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires...

L'article 52 du PLF 2024 prévoit la prolongation du bouclier tarifaire pour l'électricité en 2024. En raison de la fluctuation des prix de l'électricité sur les marchés de gros depuis l'automne 2021 et de son impact sur les tarifs réglementés, le PLF 2024 autorise le gouvernement à maintenir, tout au long de l'année, des tarifs réglementés de l'électricité (TRVE) inférieurs à ceux résultant de la réglementation en vigueur. Ceci va dans le sens de la promesse des pouvoirs publics de ne pas augmenter les TRVE de plus de 10 % au 1^{er} février prochain.

Les factures de gaz et d'électricité augmenteront en 2023, avec la fin progressive du « *bouclier tarifaire* », lancé à l'automne 2021 par le gouvernement pour limiter les hausses des tarifs de l'électricité et du gaz. C'est déjà fini pour le gaz depuis fin juillet. Les tarifs réglementés de l'électricité, dont dépendent 23 millions de clients et qui ont augmenté de 31 % depuis 2021, augmenteront encore de 10 % maximum en février 2024, selon l'engagement du gouvernement.

- **Les mesures pour l'emploi et les entreprises**

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil Européen du 14 décembre 2022. Un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les bénéficiaires **des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grandes groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

- **Les mesures pour la transition écologique**

Le PLF 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...)
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles
- Transition de l'agriculture et protection des forêts
- Préservation de la biodiversité et plan eau
- Compétitivité verte (**création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...**)
- Transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...)

Il prévoit également un soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

- **Les mesures pour les collectivités locales**

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 220 millions d'euros par rapport à 2023 (à périmètre courant) pour atteindre 27 154 milliards d'euros. Les dotations de péréquation sont abondées de 190 millions d'euros.

Les **concours financiers de l'État aux collectivités territoriales** passent de 52,847 à 53,980 milliards d'euros (soit + 2,14 %). Le nouveau texte révisé à la hausse les montants des plafonds afin d'y intégrer notamment les abondements de DGF, le dispositif « filet de sécurité » 2023 et une prévision FCTVA plus élevée.

	LF 2023	PLF 2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
- Filet de sécurité au titre de 2022	430	0	0	0	0
- Filet de sécurité au titre de 2023	1 500	400	0	0	0
- Autres mesures exceptionnelles	176	11	18	5	0
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043

La non-indexation sur l'inflation des concours financiers de l'Etat représente une perte de pouvoir d'achat des collectivités territoriales de près de 15 Md€ sur la période 2023-2027.

Extrait de l'article 13 du PLFP 2023-2027 (nouveau texte)

	LF 2023	PLF 2024	2025	2026	2027
Total mission "Relations avec les collectivités territoriales" (hors mesures exceptionnelles)	4 096	4 151	4 151	4 172	4 172

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert jusqu'à 2027 et de le renforcer à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

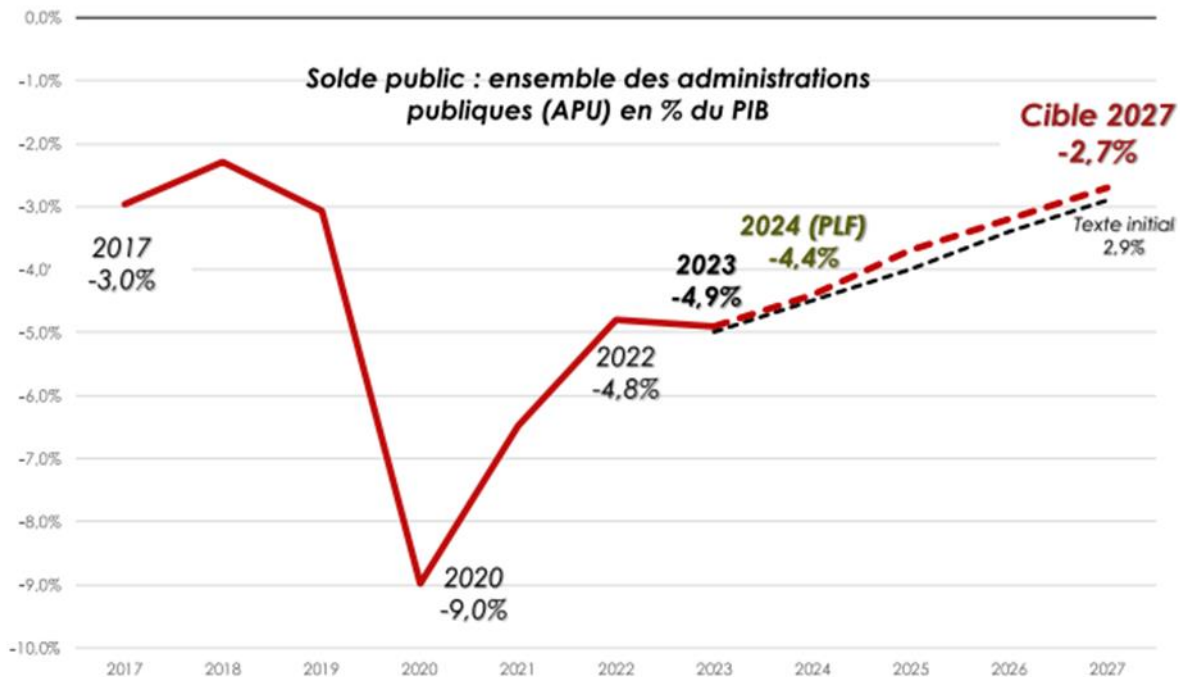
- **Déficit et dette publics**

Le **déficit budgétaire** de l'État atteindrait **128 milliards d'euros (Md€)** en 2024 soit 4,4 % du PIB.

Le nouveau PLFP (Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques) rejeté en 2023, mais adopté en 2024 par le biais du 49.3, prévoit une cible de 2.7 % du PIB en 2027 (soit un retour en dessous du seuil européen des 3 %).

Trajectoire prévisionnelle : l'évolution du solde public

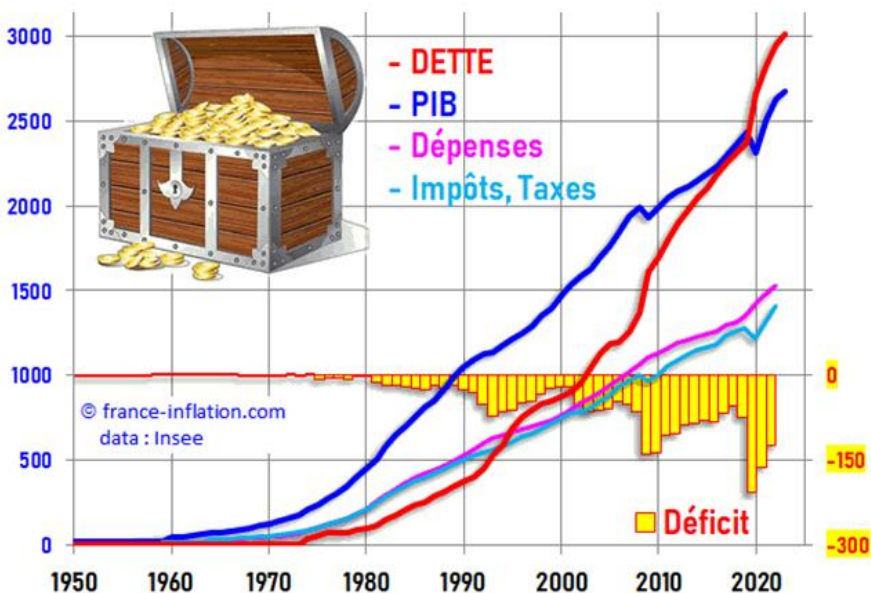
En points du PIB	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des APU (texte initial)	-4,8%	-5,0%	-4,5%	-4,0%	-3,4%	-2,9%
Ensemble des APU (nouveau texte)	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%



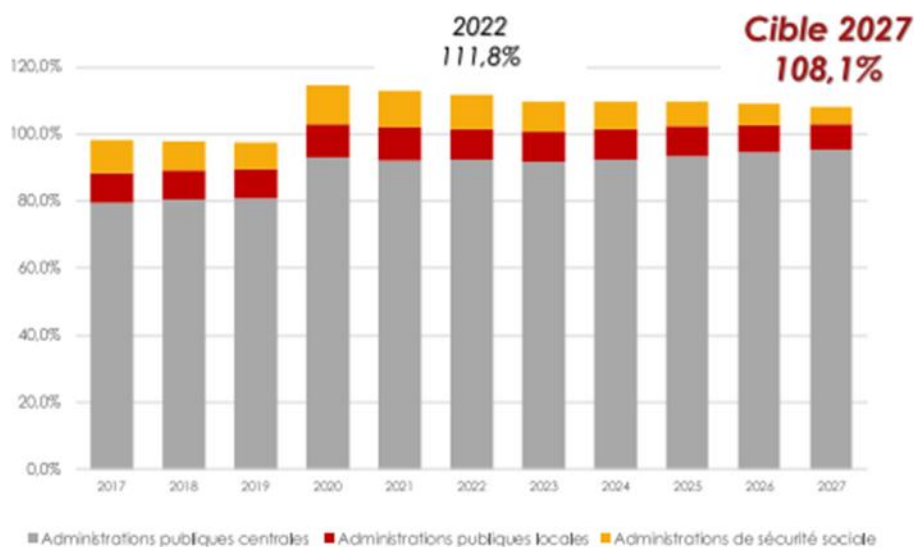
En annexe de la présente partie - série longue du solde public depuis 1981

La part de la **dette publique dans le PIB en 2024 se stabiliserait à 109,7% soit un montant de 3 215 milliards d'euros**. Le Gouvernement cible un endettement public à 108,1 % à horizon 2027. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

La dette franchit les 3000 Milliards d'euros en 2023



La charge annuelle de la dette, estimée à 38,6 milliards pour 2023 devrait atteindre 48,1 milliards l'an prochain, soit l'équivalent du budget prévu pour la défense, pour arriver à 74,4 milliards en 2027. Le gouvernement envisage de donner des gages de sérieux budgétaire et ambitionne de réduire l'endettement de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027.



Le gouvernement compte réaliser 16 milliards d'économie l'an prochain dont l'essentiel (10 milliards d'euros) proviendra de la suppression progressive du bouclier tarifaire pour l'électricité. S'y ajouteront les réductions des aides aux entreprises (4,5 milliards), à la politique de l'emploi (1 milliard d'euros), 700 millions issus de la réforme de l'assurance chômage, la suppression du dispositif Pinel (2 milliards d'euros).

Il faut noter que l'Etat n'aura jamais autant emprunté sur les marchés financiers qu'en 2024, avec 285 milliards d'euros prévus. Pour 2023, les chiffres étaient déjà impressionnants, avec 270 milliards empruntés sur les marchés par le Trésor français déjà un record à l'époque.

Dans un contexte de croissance affaiblie rendant plus difficile la réduction du déficit, la soutenabilité à moyen terme des finances publiques constitue un enjeu central de la stratégie financière de la France et appelle la plus grande vigilance.

1-3 Contexte local

L'année 2024 verra, au niveau communal et intercommunal, une poursuite des projets d'investissement sachant que l'augmentation du coût des matières premières aura une certaine incidence.

1-4 Projet de loi de finances

1-4-1 Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2024 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Les principaux enjeux sont

- La réduction des dépenses et déficits publics (prévu d'être ramené de 4,9 % du PIB en 2023 à 2,7 % en 2027),
- La diminution de l'endettement public (prévu d'être ramené de 109,7 % du PIB en 2023 à 108,10 % en 2027).

- La contribution des administrations publiques locales (APUL) à l'effort national de réduction du déficit public qui passerait non pas par une hausse de leurs recettes mais par une maîtrise de leurs dépenses avec une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement qui serait plafonnée à « l'inflation -0,50 point » à compter de 2024. Le budget général de la Ville de Montbrison prévoit une évolution négative par rapport aux BP 2023. Le PLPFP 2023-2027 fixe également des objectifs d'évolution des dépenses des administrations publiques locales en termes d'investissement à partir de 2026. Dans le même temps, le dispositif de vérification du respect de l'objectif et de sanctions en cas de dépassement est supprimé dans le nouveau texte !!!

Le taux de prélèvements obligatoires amorcerait une hausse, passant de 45,2 % en 2022 % du PIB à 46,10 % en 2023 (2022 à 44,7%).

Depuis 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.

Le calcul effectué avec **l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)** du mois de septembre 2023 retient un **coefficient d'actualisation des bases de 4.1 %**.

Le coefficient définitif sera calculé avec l'indice de novembre publié mi-décembre et devrait donc se situer à ce niveau.

Dotations stables

La dotation globale de fonctionnement (DGF) à répartir au niveau du bloc communal et des départements, augmentera de 220 millions d'euros pour s'établir à hauteur de 27,145 milliards dont 18,865 milliards d'euros seront affectés au bloc communal (communes pour 12,468 Mds € et EPCI pour 6,397 Mds €) en progression de 1,18 %.

Cette augmentation de 220 milliards s'effectue principalement sur les dotations de péréquation avec :

- + 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine
- + 100 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale.
- + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité La Dotation Nationale de Péréquation resterait au même niveau à hauteur de 794 millions d'euros.

1-4-2 Evolution des autres ressources

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) resterait à 1 milliard d'euros en 2024.

Loire Forez agglomération a été bénéficiaire en 2023. La ressource serait reconduite en 2024 mais par précaution, on prévoit une sortie progressive du dispositif sur 3 ans (90 %, 75 %, 50 %).

Enfin, au niveau des marchés financiers, les taux d'intérêt ont fortement progressé en début d'année 2023 et semble connaître une stabilité. Les taux variables et semi variables comme ceux basés sur le livret A ont subi des hausses significatives ce qui a engendré un accroissement des charges financières, non prévues dans le financement initial.

Une incertitude importante règne sur la hauteur des droits de mutation, liée en partie à la forte hausse des taux d'intérêt qui bloque les projets d'acquisition : il est donc anticipé une baisse importante de cette ressource (- 150 K€).

Les autres concours financiers de l'État

La répartition des amendes de police au niveau local n'est pas déterminée actuellement. Une provision de 65 000 € est prévue au budget de Montbrison.

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voiries sont maintenues dans le FCTVA. Le montant du FCTVA pour 2024 est estimé à 7 104 millions d'euros. Il faut noter à compter de 2024, l'aménagement des terrains rentre de nouveau dans le champ d'application du FCTVA. Ce dispositif avait été supprimé durant les deux dernières années. A noter que le filet de sécurité relatif à l'augmentation du coût de l'énergie s'élève à 400 millions d'euros pour 2024.

2/ RETROSPECTIVE

Une analyse rétrospective portant sur les six dernières années (2017-2022) est présentée sachant que les résultats de l'exercice 2023 ne seront arrêtés que début 2024, leur présentation en l'état actuel fausserait la comparaison.

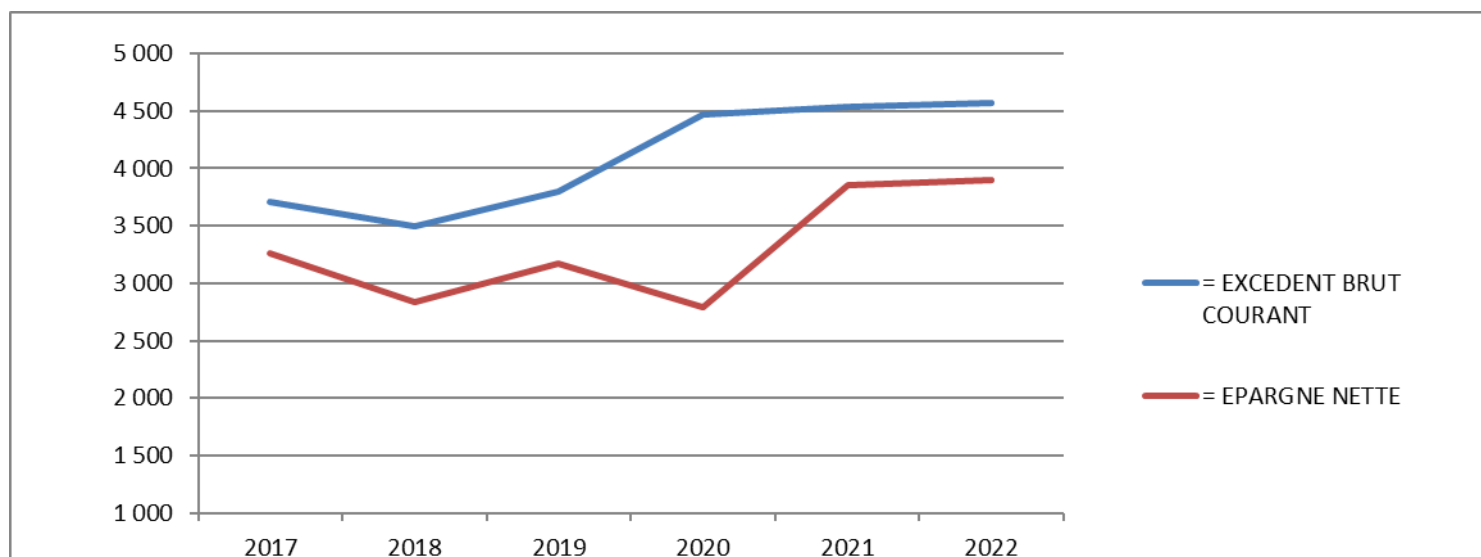
2-1 Chaine de l'épargne

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	17 864	17 970	18 436	18 318	18 685	19 418
- Charges de fct. courant	14 161	14 476	14 635	13 846	14 147	14 854
= EXCEDENT BRUT COURANT	3 703	3 494	3 801	4 472	4 538	4 564
+ Produits exceptionnels	371	44	87	61	237	439
- Charges exceptionnelles	11	22	9	1 042	60	87
= EPARGNE DE GESTION	4 063	3 516	3 879	3 491	4 715	4 916
- Intérêts	153	144	136	123	135	137
= EPARGNE BRUTE	3 910	3 372	3 743	3 368	4 580	4 779
- Capital	649	535	572	572	725	876
= EPARGNE NETTE	3 261	2 837	3 171	2 796	3 855	3 903

L'excédent brut courant (produits – charges) s'établit en moyenne aux environs de 4 100 k€, les quatre dernières années étant nettement supérieures à cette moyenne et en constante progression.

La diminution de l'épargne nette au cours de l'année 2020 est due à des charges exceptionnelles liées au transfert de l'excédent du budget Eau à LFA.

L'épargne nette se situe à un niveau significatif et se maintient, en moyenne, au-dessus des 3 300 k€, avec un net rebond au cours de deux dernières années.

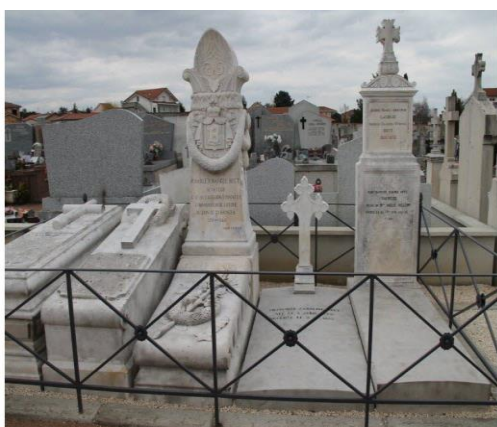


2-2 Recettes réelles de fonctionnement

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes	10 555	10 605	10 878	11 137	11 691	12 125
Dotations et participations	4 572	4 530	4 592	4 803	4 431	4 668
Autres produits	881	1 035	1 077	2 062	2 190	2 267
Atténuations de charges	1 856	1 801	1 889	315	373	358
PROD. FCT COURANT	17 864	17 971	18 436	18 317	18 685	19 418
Produits exceptionnels	371	44	87	61	237	439
PROD. FONCTIONNEMENT	18 235	18 015	18 523	18 378	18 922	19 857

Globalement, les produits de fonctionnement se situent en moyenne sur la période à hauteur 18 650 k€, en nette progression depuis 2020, année perturbée par la crise sanitaire.

2-2-1 Produits des services



Les recettes des concessions cimetières sont en moyenne de 25 500 € sur la période, les années 2020 (33 k€) et 2021 (40 k€) étant les plus importantes.

Les produits du musée suivent une progression constante depuis 2017 mise à part les années 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. L'année 2022 revient au niveau des années antérieures.

Les redevances du camping évoluent favorablement et de manière significative, passant de 45 k€ en 2017 à 74 k€ en 2022 (sauf diminution en 2020 constatée (46 k€)).

Les investissements réalisés sur ce site (installation de chalets, tentes, réfection de la piscine) permettent d'accroître significativement les recettes qui progressent chaque année.

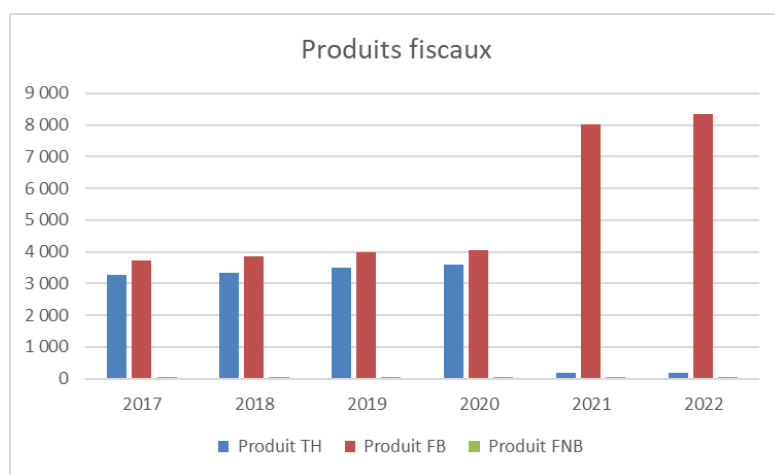
Les redevances communautaires relèvent des mises à disposition de moyens humains et matériels dans le cadre de services mutualisés (informatique, autorisation droits du sol, juridique, archives...).

Il faut noter en 2020 le changement d'imputation comptable des refacturations des salaires aux budgets annexes, a pour conséquence une augmentation significative des produits des services. Ces recettes étaient auparavant inscrites au chapitre 013 « Atténuation de charges ».

2-2-2 Produits fiscaux



K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	3 257	3 340	3 512	3 594	174	185
Produit FB	3 730	3 848	3 980	4 063	8 011	8 331
Produit FNB	40	43	46	45	45	48
Produit fiscal total	7 027	7 231	7 538	7 702	8 230	8 564



L'ensemble des produits fiscaux progresse de 22 % sur la période uniquement du fait de l'augmentation des bases (évolution physique et nominale).

La suppression, par le gouvernement, de taxe d'habitation modifie fortement la répartition des impôts : seules les résidences secondaires et logements vacants restent soumis à la taxe d'habitation ce qui limite la recette.

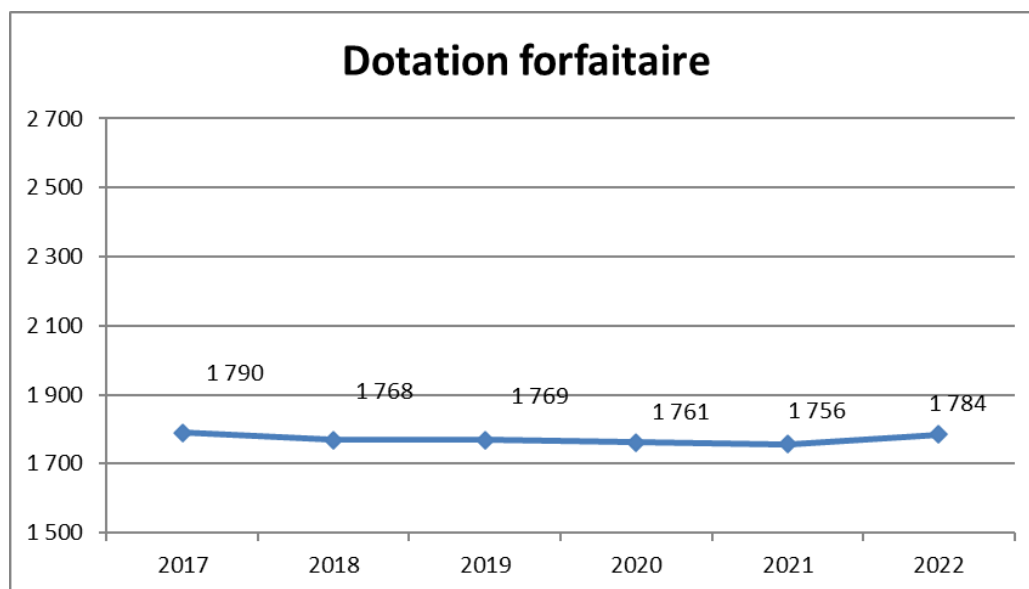
	2014	2023
Taux TH	15,14%	15,14%
Taux FB	20,35%	35,65%
Taux FNB	32,90%	32,90%

Les taux communaux n'ont pas évolué depuis le début du premier mandat, seul le taux foncier départemental est venu s'ajouter au taux communal afin de compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation.

2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	1 790	1 768	1 769	1 761	1 756	1 784
Contribution Redressement cptes publics	-173	0	0	0	0	0
+ Dotation aménagement	1 318	1 433	1 466	1 509	1 529	1 570
<i>dont DSU</i>	<i>525</i>	<i>563</i>	<i>592</i>	<i>619</i>	<i>642</i>	<i>664</i>
<i>dont DSR</i>	<i>380</i>	<i>414</i>	<i>431</i>	<i>450</i>	<i>473</i>	<i>499</i>
<i>dont DNP</i>	<i>413</i>	<i>456</i>	<i>443</i>	<i>440</i>	<i>414</i>	<i>407</i>
= DGF	3 108	3 201	3 235	3 270	3 285	3 354



Le chapitre « Dotations » illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités françaises appelées à participer au redressement des comptes publics.

La dotation forfaitaire diminue d'année en année pour atteindre un **montant historiquement bas de 1 756 k€ en 2021**. La hausse en 2022 est due à une augmentation de la population. L'augmentation des dotations d'aménagement permet de faire progresser la DGF.

2-2-4 Autres produits

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuations de charges	1 856	1 801	1 889	315	373	358
Autres impôts et taxes	3 414	3 353	3 274	3 373	3 472	3 559
<i>dont A Compensation</i>	<i>2 277</i>	<i>2 146</i>	<i>2 146</i>	<i>2 146</i>	<i>2 146</i>	<i>2 154</i>
<i>dont FPIC</i>	<i>141</i>	<i>213</i>	<i>127</i>	<i>169</i>	<i>173</i>	<i>177</i>
<i>dont Droits de place</i>	<i>106</i>	<i>111</i>	<i>115</i>	<i>101</i>	<i>115</i>	<i>142</i>
<i>dont Droits de mutation</i>	<i>517</i>	<i>490</i>	<i>514</i>	<i>601</i>	<i>658</i>	<i>654</i>
<i>dont Taxe/l'électricité</i>	<i>337</i>	<i>334</i>	<i>337</i>	<i>320</i>	<i>344</i>	<i>363</i>
<i>dont Autres recettes</i>	<i>36</i>	<i>59</i>	<i>35</i>	<i>36</i>	<i>36</i>	<i>69</i>
Dotations et participations	1 024	876	883	1 040	890	1 033
<i>dont Région</i>	<i>64</i>	<i>62</i>	<i>58</i>	<i>53</i>	<i>38</i>	<i>64</i>
<i>dont Département</i>	<i>31</i>	<i>24</i>	<i>47</i>	<i>22</i>	<i>18</i>	<i>40</i>
<i>dont Autres communes</i>	<i>73</i>	<i>73</i>	<i>76</i>	<i>78</i>	<i>97</i>	<i>118</i>
<i>dont Organismes sociaux</i>	<i>558</i>	<i>598</i>	<i>598</i>	<i>680</i>	<i>608</i>	<i>675</i>
<i>dont Autres recettes</i>	<i>298</i>	<i>119</i>	<i>104</i>	<i>207</i>	<i>129</i>	<i>136</i>
Produits de gestion courante	880	1 035	1 077	2 062	2 190	2 267
Produits exceptionnels	372	44	87	61	237	439

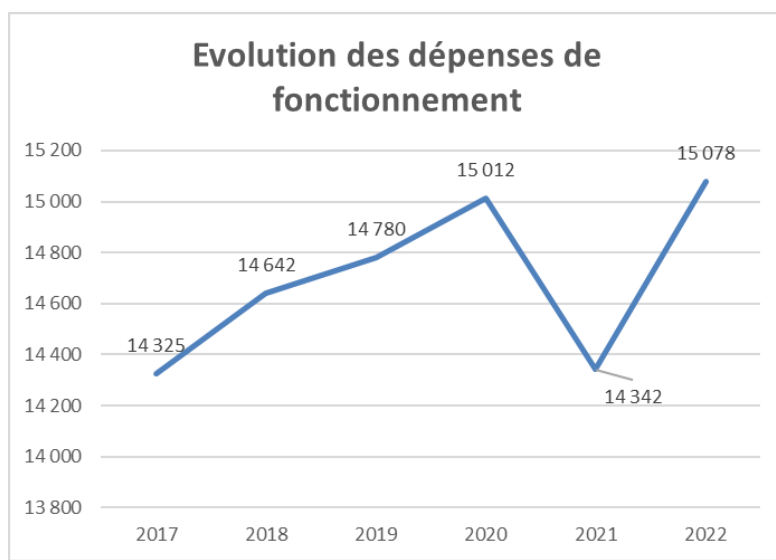
Les recettes du chapitre « autres impôts et taxes » avoisinent en moyenne les 3 400 k€. Les recettes des organismes sociaux concernent des participations de la Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole pour les activités périscolaires, centres de loisirs, crèche, jardins d'enfants, activ'été. Il est à noter la progression constante des droits de mutation depuis 2018 avec un niveau très élevé ces deux dernières années, ce qui démontre l'attractivité de la ville.

Les produits de gestion courante correspondent aux loyers des immeubles et la participation des usagers pour certains services (transports scolaires, périscolaire, centre de loisirs, jardins enfants, indemnités de sinistres...) ainsi qu'aux mises à disposition de personnels relatifs aux budgets annexes (à partir de l'année 2020, inscrits précédemment en atténuations de charges) et au personnel avec LFA.

Le chapitre « Atténuations de charges » concerne les refacturations de salaires des budgets annexes jusqu'en 2019. Il contient également des mises à disposition d'agents pour le compte de diverses collectivités territoriales (communes de St Just, Estivareilles, Usson, Champdieu...) ainsi que des remboursements maladie et arrêts de travail. Les produits exceptionnels varient sensiblement d'une année sur l'autre mais restent importants sur les deux dernières années.

2-3 Dépenses réelles de fonctionnement

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	2 640	2 916	2 927	2 821	2 643	2 832
Charges de personnel	9 038	8 971	9 255	8 509	8 953	9 390
Charges de gestion courante	2 483	2 589	2 453	2 517	2 551	2 632
Charges fct courant	14 161	14 476	14 635	13 847	14 147	14 854
Charges exceptionnelles	11	22	9	1 042	60	87
Charges fct hs intérêts	14 172	14 498	14 644	14 889	14 207	14 941
Intérêts	153	144	136	123	135	137
Charges de fonctionnement	14 325	14 642	14 780	15 012	14 342	15 078



2-3-1 Charges à caractère général

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Articles 60 - Achats	1 114	1 203	1 251	1 218	1 050	1 117

L'année 2021 est celle où les dépenses sont les plus faibles, après une reprise de 2018 à 2020. Cette diminution est due aux dépenses diverses qui passent de 344 k€ à 168 k€ dont principalement les dépenses liées à la pandémie non repayées en 2021. L'année 2022 correspond à une année de sortie de crise avec une hausse des fluides (électricité, chauffage et carburant). Il apparaît également la comptabilisation des fournitures d'entretien de bâtiment utilisées en travaux en régie et inscrites pour 53 k€ à compter du 2^{ème} semestre et ce, à la demande des services de l'Etat.

La moyenne pour la période 2017-2022 s'élève à 1 159 k€.

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Articles 61 - Services extérieurs	905	967	886	871	872	849

Les dépenses diminuent depuis 2019 avec une année 2022 bien plus faible que les autres. Au sein de cet article, les charges locatives progressent entre 2018 et 2020 avec la location du local de l'ex ANPE pour les associations caritatives durant les travaux de l'ex TGI où elles sont aujourd'hui relogées.

Comme précisé précédemment, les travaux d'entretien des bâtiments effectués en régie sont comptabilisés à l'article 60 et disparaissent des services extérieurs : montant 53 k€ en 2022.

Les postes entretien matériel (outillage et véhicules, maintenance) diminuent sensiblement en 2021 malgré des coûts de maintenance qui augmentent chaque année. Le poste assurances subit une diminution significative en 2019 avec le renouvellement du marché et augmente de 3 k€ par an de 2019 à 2021 puis 6 k€ en 2022.



Entretien voirie



Entretien espaces verts



Entretien écoles

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Articles 62 - Autres Services extérieurs	516	627	674	630	605	753



Espace jeunes

Une hausse est constatée au cours de ces trois dernières années notamment au niveau du poste fêtes et cérémonies qui prend désormais en compte les activités de l'espace jeunes qui n'existaient pas en 2017 et à la mission de médiation réalisée par l'Agasef.

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
----	------	------	------	------	------	------

Articles 63 - Impôts et taxes	106	119	116	102	111	113
--------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Les impôts et taxes sont constitués par les taxes foncières payées par la commune et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

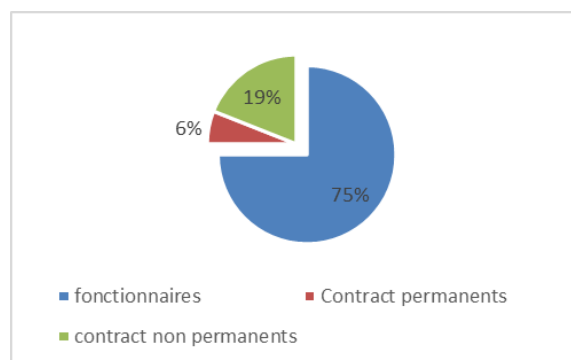
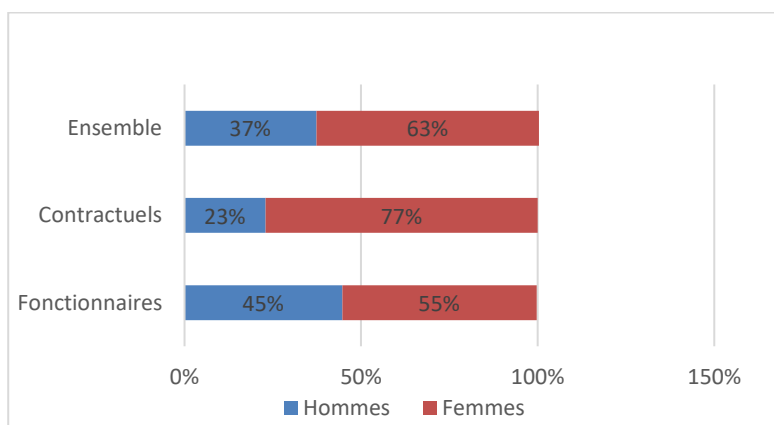
2-3-2 Charges de personnel

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
----	------	------	------	------	------	------

Charges de personnel	9 038	8 971	9 255	8 509	8 953	9 390
-----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

La diminution constatée en 2020 est due au transfert du personnel du service de l'eau à LFa ainsi que la forte diminution des remplacements des personnels en raison des périodes de confinement. Les charges patronales représentent en moyenne 30 % du total des dépenses de personnel. L'augmentation en 2021 est due à la reprise des activités et celle de 2022 notamment à l'augmentation du point d'indice de 3,50 % au 1^{er} juillet 2022.

Au 01 novembre 2023, 257 agents sont employés par la collectivité : 169 fonctionnaires et 88 contractuels.

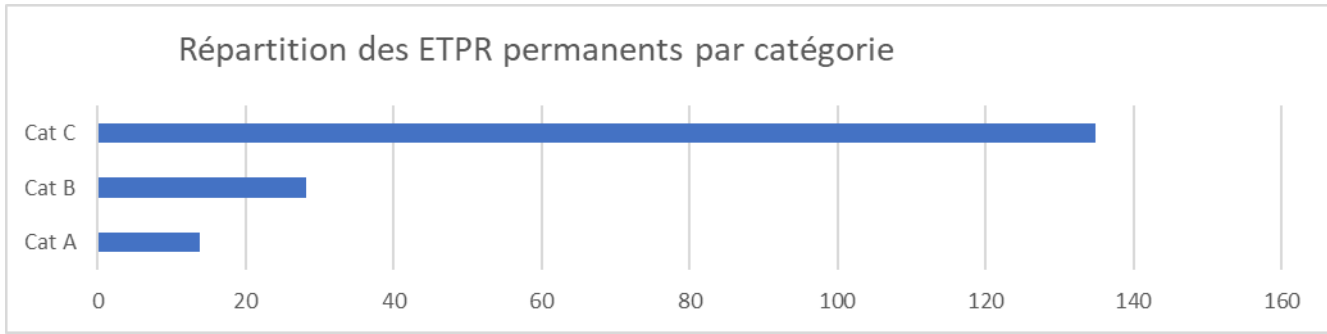


L'âge moyen des agents se situe autour de 48 ans. Concernant les effectifs, il apparaît que les agents de la filière technique sont les plus nombreux suivis de ceux de la filière administrative.

Ages moyens des agents permanents	
Fonctionnaires	48,28
CDD/CDI	48,85
Ensemble	48,35
Age moyen agents non-permanents	
	40,12

	Titulaires	Non titulaires	Ensemble
Administrative	35	9	44
Technique	101	68	169
Culturelle	3	3	6
Sportive	0	0	0
Médico-sociale	14	4	18
Police	7	0	7
Animation	9	2	11
Apprentis/PEC	0	2	2
Total	169	88	257

Le nombre d'équivalents temps pleins rémunérés sur 2022 s'élève à 223,72 avec les catégories C les plus représentées.



2-3-3 Charges de gestion courante

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de gestion	2 483	2 589	2 451	2 517	2 551	2 632



Conseil municipal



Théâtre des Pénitents



Forum des associations

Une certaine stabilité est constatée

Les déficits des budgets annexes s'élèvent en moyenne à 643 k€ sur la période dont 450 k€ pour le théâtre des Pénitents.

Le soutien aux associations montbrisonnaises reste important avec un montant de 1 460 k€ en 2022 dont une subvention exceptionnelle de 85 k€ à l'association Ronde des enfants qui gère les deux crèches. L'augmentation du chapitre en 2020 et 2022 est également due à la subvention versée au CCAS.

2-3-4 Charges financières

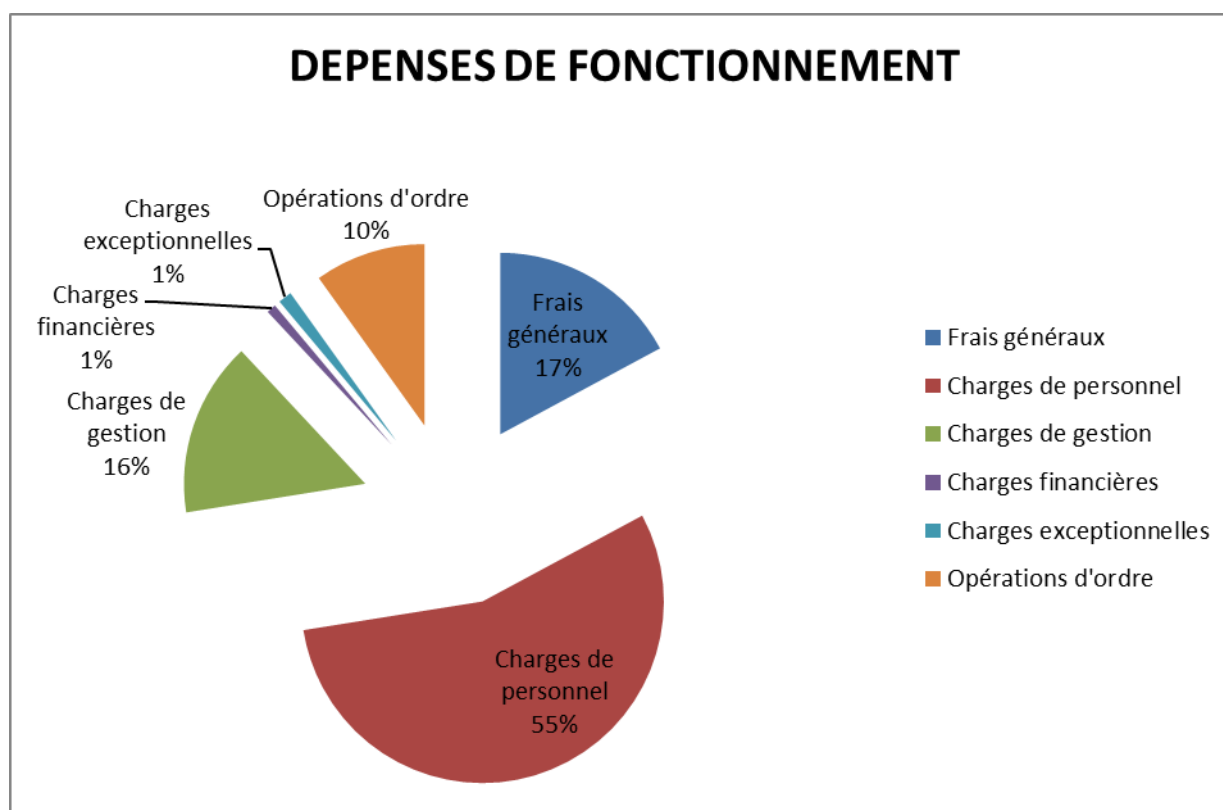
K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières	154	144	136	123	135	139

Les charges d'intérêt sont en constante diminution sur la période sauf pour les deux dernières années du fait d'un emprunt de 5,5 M€ qui entraîne une hausse des charges d'intérêt. Malgré la contraction de trois emprunts au cours de l'exercice 2018 et 2020, la charge d'intérêt évolue peu (d'autres emprunts sont soldés et les taux d'intérêt des nouveaux emprunts sont très bas) jusqu'en 2020 avec une reprise en 2021 et dans le même temps, le niveau des dépenses d'investissement reste soutenu (voir ci-dessous).

2-3-5 Charges exceptionnelles

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges exceptionnelles	10	22	9	1 042	60	45

Les charges exceptionnelles de 2020 correspondent principalement au transfert du budget d'eau à LFA. Ces charges ne sont pas significatives les autres années.



Ce graphique représente le poids de chaque chapitre calculé par la moyenne au cours des six exercices. Les charges de personnel **brutes** (non déduit les refacturations de salaires) représentent plus de la moitié du budget. Les autres principaux chapitres sont pratiquement égaux à 17 %.

2-4 Les investissements

2-4-1 Dépenses

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	5 094	5 612	5 270	7 546	6 847	8 788
Dépenses fin et diverses	258	538	502	496	494	414
Dépenses d'investissement	5 352	6 150	5 772	8 042	7 341	9 202

Le total des dépenses d'équipement sur la période 2017-2022, s'élève à 39 157 K€, soit une moyenne annuelle de 6 526 K€.

Les dépenses ont été financées par l'épargne nette et les ressources propres, un emprunt de 1 000 k€ en 2018 à taux variable Euribor 3 mois et un dernier en 2020-2021 à hauteur de 5 500 k€ au taux fixe de 0,48%. La liste des principaux investissements de ces six dernières années est présentée ci-dessous.

Libellé	TOTAL
TRAVAUX VOIRIE	6 541 361
LE CALVAIRE	3 933 439
GYMNASE ANDRÉ DUBRUC	3 095 403
MATERNELLE BEAUREGARD 2	2 457 583
ESPACE SPORTIF DES JACQUINS	2 363 625
CHAPELLE SAINTE EUGÉNIE	921 775
ACQUISITION VÉHICULES	857 448
GUY IV PARTIE VILLE	781 746
GROUPE SCOLAIRE ESTIALLET	749 512
STADE DE LA MADELEINE	748 661
STADE RUGBY SAVIGNEUX	729 668
RUE ALSACE LORRAINE	718 217
GROUPE SCOLAIRE MOINGT	675 619
HÔTEL DE VILLE	653 271
JARDIN D ALLARD	645 814
SITE GEGE	613 574
QUAI DE L ASTRÉE ET HÔPITAL	612 304
PLACE BOUVIER	610 948
PLACE HÔTEL DE VILLE	566 723
ACHAT TERRAINS DIVERS	549 943
CAMPING DU SURIZET	534 435
INFORMATISATION SERVICES MUNI	505 101
CIMETIÈRE MONTBRISON	494 056
ESPACE TOCQUEVILLE	453 543
STADE MONTPLAISIR	449 425
MATÉRIEL ATELIERS MUNICIPAUX	413 175
MUSÉE D'ALLARD	379 037
ACTIONS CŒUR DE VILLE	375 437
RUE CHANTELAUZE	361 559
ILÔT CENTRAL MOINGT	359 991
BATIMENTS DIVERS	356 461
GYMNASE ANDRÉ DAVAL	317 434
STAND DE TIR DES JACQUINS	312 947
TENNIS CLUB HOUSE	302 937
RUE DE LA REPUBLIQUE	298 083
PARKING CHAVASSIEU	296 985
ECOLE CHEMIN ROUGE	274 623
COLLÉGIALE NOTRE DAME	262 370
CINÉMA REX	249 277
AMÉNAGEMENT RUE TUPINERIE	232 564
PLACETTE DE BEAUREGARD	204 187
MONTALEMBERT	188 391
BORNES SECURITE	187 234
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	181 389
TERRAIN MULTISPORTS BEAUREGA	180 111
PONTS DIVERS	177 725
EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS	162 530
CENTRE SOCIAL	155 857
PVR RANDIN	151 426
SIGNALISATIONS	151 139
MAISON BARTHELEMY	150 637
OFFICE DU TOURISME	144 400
ESPACE GUY POIRIEUX	135 465
ACQUISITIONS MATÉRIEL FÊTES	129 382
GYMNASE JP CHERBLANC	123 679
CHAPELLE SAINTE ANNE	121 783
ESPACE DES ASSOCIATIONS	120 999
GYMNASE JEAN SOLEILLANT	118 711
TECHNIMODERN	117 884
CHEMIN DES COMBES	115 774
MAISON DES PERMANENCES	114 072
LIEU EXPRESSION ARTISTIQUE JAC	108 932
TOILETTES PUBLIQUES	102 750



2-4-2 Recettes

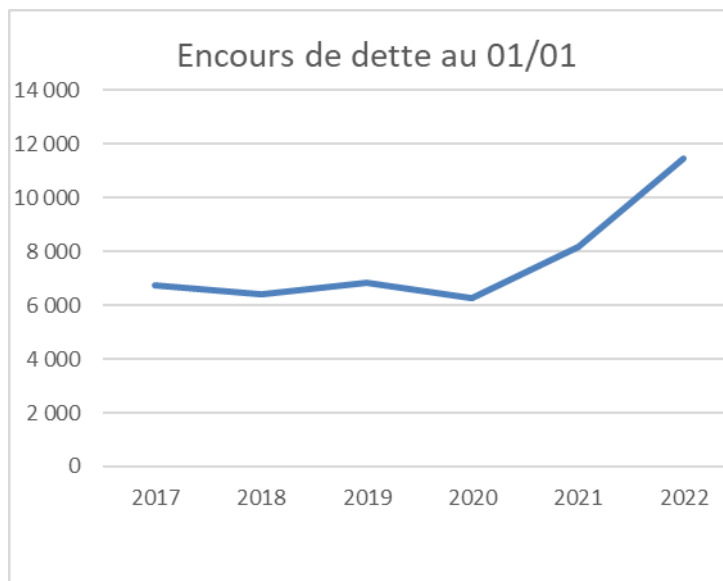
K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 10 - Dotations - Fonds divers	1 317	962	935	1 020	1 391	1 160
<i>dont FCTVA</i>	951	652	678	679	1 058	766
<i>dont Taxe d'aménagement - TLE</i>	366	310	257	341	333	394
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 123	240	747	660	1 362	2 194
<i>dont Etat</i>	670	38	515	208	241	137
<i>dont Région</i>	184	51	99	139	938	1 602
<i>dont Département</i>	107	3	36	80	27	60
<i>dont Amendes de police</i>	91	76	60	110	68	116
<i>dont Autres</i>	71	72	37	123	88	278
Chapitre 16 - Emprunts	300	1 000	0	2 500	4 000	0
Autres produits	844	6	421	1	150	2 571

Le chapitre 10 est le plus important en matière de recettes. Le FCTVA est perçu avec une année de décalage (calculé sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente).
 Les taxes d'aménagement (taxes sur permis de construire) sont en progression.
 Les subventions d'investissement sont en moyenne de 1 054 k€ sur la période. La Région est le principal financeur (3 013 k€ sur la période soit 48 % des financements) avec principalement la subvention pour les remparts et l'Etat, en second financeur, pour 1 809 k€ soit 29 % des subventions.

2-5 L'endettement

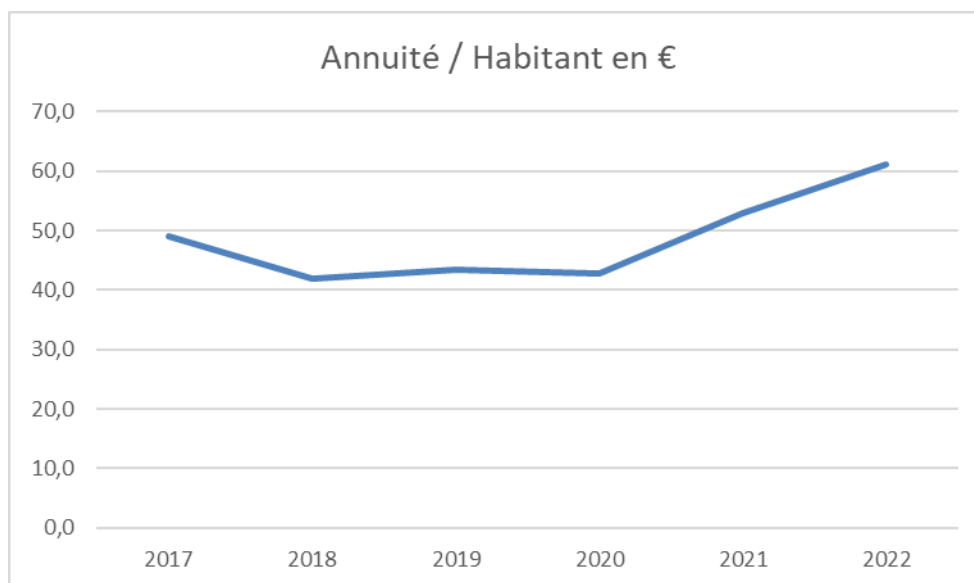


K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 01/01	6 729	6 395	6 846	6 274	8 202	11 477



Une hausse de l'encours de la dette est constatée du fait de la contraction d'un emprunt de 5,5 M€. Il faut noter que l'encours de dette de Montbrison est bien inférieur à la moyenne des villes de même strate.

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité / Habitant en €	49,0	41,8	43,4	42,8	52,9	61,2



Compte tenu de la contraction en 2022 de l'emprunt de 5,5 M€ cité précédemment, le montant de l'annuité de la dette par habitant progresse et reste nettement plus faible que celui de la moyenne de la strate (chiffres de la strate encore non publiés après 2020).

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité désendettement (en année)	1,6	2,0	1,7	2,4	2,5	2,4

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire en année pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée.

Elle reste très faible et bien en dessous de la moyenne de la strate, le seuil d'alerte étant de onze années.

2-6 Les budgets annexes

Une rétrospective des dépenses de fonctionnement pour chaque budget annexe est présentée ci-dessous.

2-6-1 Budget régie des restaurants

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
042	OPERATIONS D'ORDRE	108	108	108	2 000	2 000	2 000
70	PRODUITS DE SERVICES	651 090	685 380	676 276	520 612	649 539	670 492
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000	50 000	61 058	122 000	65 000	75 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	372	558	215		30	
TOTAL RECETTES		736 570	736 045	737 656	644 612	716 569	747 492

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	265 127	250 487	274 484	224 723	277 977	315 154
012	CHARGES DE PERSONNEL	411 448	425 936	436 435	393 181	411 691	412 559
042	OPERATIONS D'ORDRE	17 457	19 860	22 106	24 840	24 076	15 663
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 552	6 103	2 507	1 568	358	3 510
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 238	1 421	444	1 532	1 352	233
TOTAL DEPENSES		699 822	703 807	735 977	645 844	715 454	747 119

2-6-2 Budget FRPA

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 321	67 207	65 872	82 214	50 767	38 772
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	701 295	718 156	737 367	646 018	639 054	598 857
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 327	4 960	0	2 463		25 646
TOTAL RECETTES		770 942	790 323	803 239	730 695	689 821	663 275

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	461 785	454 736	480 275	406 721	342 887	337 693
012	CHARGES DE PERSONNEL	298 631	292 363	306 880	311 511	315 197	312 636
042	OPERATIONS D'ORDRE	10 538	11 947	12 975	12 406	12 409	11 727
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0			326
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23	0	48			341
TOTAL DEPENSES		770 978	759 045	800 178	730 638	670 493	662 723

2-6-3 Budget FJT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0				17 831	34 875
042	OPERATIONS D'ORDRE	0	0	660	660	660	827
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	103 379	47 325	29 968	32 900	39 902	91 521
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 456	74 523	70 535	45 893	76 681	109 423
	SUBVENTION D'EQUILIBRE	132 000	140 000	150 000	200 000	103 000	85 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30	0	0			100
TOTAL RECETTES		319 865	261 848	251 163	279 453	238 074	321 746

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 668	52 599	52 605	49 028	70 493	82 620
012	CHARGES DE PERSONNEL	181 443	206 364	193 479	193 129	159 458	187 081
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 340	634	634	637	2 623	23 198
66	CHARGES FINANCIERES	0	806	2 685	2 292	4 978	20 639
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	335	396	735		559	4 911
TOTAL DEPENSES		236 947	260 799	250 138	245 086	238 311	318 449

2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
042	OPERATIONS D'ORDRE	4 528	4 528	4 858	5 181	5 603	3 067
70	PRODUITS DE SERVICES	142 838	136 055	148 480	42 840	74 365	115 006
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	53 827	106 000	119 000	117 000	120 000	114 473
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 651	4 785			3 415	
	dont subvention d'équilibre	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	440 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	6 011	1 934	900		2 760
TOTAL RECETTES		654 844	707 379	724 272	615 920	653 383	675 306
Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	384 880	366 452	435 786	308 053	297 750	360 408
012	CHARGES DE PERSONNEL	233 413	239 422	264 740	274 103	270 768	283 376
042	OPERATIONS D'ORDRE	17 467	19 962	19 758	20 028	20 320	17 041
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	102	2 766	327	16 850	12 713	8 387
TOTAL DEPENSES		635 862	628 602	720 611	619 033	601 551	669 212

3/ PROSPECTIVE 2024-2026

La **prospective** est actualisée chaque année. C'est un exercice particulièrement complexe et plus particulièrement avec la période de crise énergétique que le pays traverse.

Il convient donc de l'analyser avec la plus grande prudence, en comprenant bien qu'une prospective ne donne pas de chiffres exacts, mais bien des tendances qui doivent être réajustées, avec précision, chaque année.

Il est important de préciser que, comme pour toute simulation prospective, les recettes ont été minimisées et, par contre, les dépenses ont été calculées d'une manière plus large.

Il s'agit d'une simulation sur la période 2024–2026, effectuée en fonction des informations et des données connues à ce jour et dont certaines sont appelées à évoluer. Elle est basée sur une hypothèse d'évolution des prix de l'énergie qui diminueraient à partir de 2024, mais sans revenir aux niveaux connus en 2022 et les années précédentes.

3-1-1 Orientations financières retenues

3-1-1-1 Section de fonctionnement

Les frais généraux ont été revalorisés chaque année en fonction de leur nature : carburant, entretien des bâtiments et assurances (une variation de 4 % en moyenne)

Concernant les fluides et l'envolée des cours des matières premières, les montants ont été calculés de manière individuelle :

- Eau : consommations de 2023 appliquées aux nouveaux tarifs votés par LFA
- Electricité et gaz : consommations de 2023, le montant payé en 2023 va être le double de celui de 2022.

Pour les années 2025 et 2026, il a été pris en compte une progression de 3 à 4 % de la réalisation prévisionnelle de 2023 pour l'électricité et pour le gaz.

Les charges de personnel subissent une hausse globale de 1% sur les années 2025 et 2026.

Concernant les recettes, seuls les produits des services et des familles ont été revalorisés. Les dotations sont évaluées par le logiciel de prospective.

3-1-1-2 Section d'investissement

La ville de Montbrison conserve un volume certain d'investissement, cohérent avec ses capacités financières. L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement conséquent afin de soutenir l'activité des entreprises et donc l'emploi.

3-1-2 Evolution des recettes

CHAINE DE L'EPARGNE

L'excédent brut courant, progresse chaque année et reste au-dessus des 3 000 k€ et ce malgré la hausse des coûts énergétiques en 2023. Les intérêts d'emprunt augmentent avec le recours au financement bancaire ce qui entraîne une diminution de l'épargne brute mais qui reste soutenue. L'épargne nette, variable servant à financer les investissements, diminue chaque année du fait du volume d'investissement.

K €	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	20 147	20 397	20 638
- Charges de fct. courant	16 974	17 170	17 406
EXCEDENT BRUT COURANT	3 173	3 227	3 232
= Produits exceptionnels larges*	530	10	10
- Charges exceptionnelles larges*	10	10	10
EPARGNE DE GESTION	3 693	3 227	3 232
- Intérêts	201	398	630
EPARGNE BRUTE	3 492	2 829	2 602
- Capital	1 131	1 204	1 401
EPARGNE NETTE	2 361	1 625	1 201

3-1-2-1 Fiscalité

Concernant la fiscalité locale, il a été pris une hypothèse de **variation physique** (augmentation du nombre de terrains ou logements taxables) des bases nettes de taxe de foncier bâti de 1 %. Le taux d'actualisation des bases prévu par la Loi de Finances 2024 serait de 4 % à ce jour (lié à l'évolution de l'inflation). En raison de la réforme, la base nette de taxe d'habitation disparaît pratiquement, il ne reste que les valeurs des résidences secondaires et logements vacants représentant 2 197 k€ de base. A titre de comparaison, la base de foncier bâti s'élève à 23 146 k€.

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux de la fiscalité pendant cette période.

K€	2024	2025	2026	Evol.
Produit TH	333	341	348	15
Produit FB	9 327	9 610	9 855	528
Produit FNB	54	55	56	2
Pdts 3 taxes ménages	9 714	10 006	10 259	545

	2022	Strate 2021	2023
	Montbrison		Montbrison
TH	15,14%	17,49%	15,14%
FB	35,65%	40,05%	35,65%
FNB	32,90%	53,26%	32,90%

3-1-2-2 Dotations

K €	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	1 784	1 784	1 783
Dotation de base	1 784	1 784	1 783
Dotations d'aménagement (DA)	1 603	1 603	1 595
<i>dont DSU</i>	706	726	744
<i>dont DSR</i>	520	505	486
<i>dont DNP</i>	377	372	365
Sous total DGF	3 387	3 387	3 378
FPIC	143	120	80
Compensations	360	370	378
DCTF	360	370	378
TOTAL GENERAL	3 890	3 877	3 836

Au niveau national, la dotation forfaitaire est écartée chaque année afin de financer l'abondement supplémentaire des dotations d'aménagement (DSU, DSR, DNP). Compte tenu de l'hypothèse du maintien de la population de 2024 sur les trois prochaines années, ce principe ne s'applique pas pour la ville de Montbrison avec une stabilité de la recette.

Sur les trois années à venir, la DSU augmenterait de + 38 k€, la DSR diminuerait de 34 k€, ainsi que la DNP - 12 k€. La baisse de ces deux dernières dotations de péréquation avait été constatée l'année dernière. Globalement, il apparaît une légère perte de ressource de DGF de 9 k€ sur la période.

LFA n'est pas sûr de percevoir le FPIC en 2024. Par principe de prudence, il a donc été inscrit une sortie du dispositif en 2024 avec 90 % de la dotation de 2023, 75 % en 2025 et 50 % en 2026.

Au final, la ville de Montbrison connaîtrait une baisse des dotations et compensations d'un montant de 54 k€.

3-1-2-3 Autres produits

Les atténuations de charges (remboursements de salaires divers et indemnités journalières) ainsi que les produits liés aux refacturations de la masse salariale des budgets annexes, ceux des mutualisations de personnel avec Loire Forez ainsi que des remboursements de salaires divers se stabilisent au cours des trois prochaines années.

Les recettes tarifaires feront l'objet d'une proposition d'**augmentation**, qui sera détaillée lors de l'examen des tarifs par le conseil municipal en décembre.

3-1-3 Evolution des dépenses

Les charges globales de fonctionnement diminuent, entre 2023 et 2025, de 3 % du fait de l'hypothèse de la baisse de coût de l'électricité à hauteur de 50 % à partir de 2024.

K €	2024	2025	2026
Charges à caractère général	3 740	3 835	3 970
Charges de personnel	10 160	10 260	10 360
Charges de gestion courante	3 074	3 075	3 076
Charges fct courant	16 974	17 170	17 406
Charges exceptionnelles	10	10	10
Charges fct hs intérêts	16 984	17 180	17 416
Intérêts	201	398	630
Charges de fonctionnement	17 185	17 578	18 046

3-1-3-1 Charges à caractère général

Les charges à caractère général subissent une forte progression en 2023 du fait de l'envolée des prix de l'énergie, l'électricité et le gaz étant particulièrement concernés.

2024 devrait faire l'objet d'un ralentissement de l'inflation. Les dépenses d'électricité seront contenues avec une hausse de 4,3 % en 2024 de la consommation estimée de 2023, 3,3 % en 2025 et 3 % en 2026. Concernant les dépenses de chauffage, la baisse des cours du gaz limite l'évolution à 2 % en 2025 et 1,7 % en 2026. Les efforts consentis au cours de l'année 2023 ont permis de limiter fortement les hausses de dépenses d'énergie (baisse des consignes de chauffage, modification des comportements d'extinction des appareils, optimisation de l'utilisation des salles, fermetures temporaires de certains sites).

Malgré cette diminution, le niveau de dépense reste deux fois plus élevé que la réalisation de 2022.

L'évolution des autres charges est calculée selon le taux d'inflation prévu en LFI 2024 soit 2,5 % pour l'année 2024 et 2 % pour 2025. Quelques dépenses font exception : carburant + 2,8 %, entretien véhicules + 2,8 %, assurance + 4,2 % et le poste taxes foncières pour 4,6 % en 2024.

3-1-3-2 Charges de personnel

La masse salariale s'élève à 10 160 k€ en 2024 et progresse au cours des deux années suivantes. Cette hausse est essentiellement due à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 0,5 % en juillet 2023. La hausse sur la période est de 1,76 %.

Pour 2024, il faut noter :

- l'augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble du personnel au 1^{er} janvier 2024
- l'embauche d'un agent au service ressources humaines
- l'embauche d'un animateur à l'espace jeunes qui était auparavant détaché du centre social (cet agent sera mis à disposition du centre social qui prendra en charge 20 % de son temps de travail)
- le remplacement de divers départs
- le maintien de deux apprentis et deux contrats aidés.
- la progression des taux de charges patronales.
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) correspondant à l'évolution des carrières des agents.

La masse salariale nette sur 2024 représenterait 50,20 % du total des dépenses de fonctionnement (après remboursement de leur personnel par les budgets annexes) et se stabilise à 50 % en 2025 et 2026.

Par principe de prudence, il a été provisionné des dépenses pour les éventuels remplacements au niveau du personnel des écoles notamment, en particulier pour l'encadrement de la pause méridienne et l'entretien des locaux.

Les départs en retraite seront remplacés totalement, partiellement ou ne seront pas remplacés et chaque situation sera étudiée au cas par cas. Dans le calcul global, une provision pour les revalorisations de salaires liées à l'ancienneté (GVT) a été prise en compte.

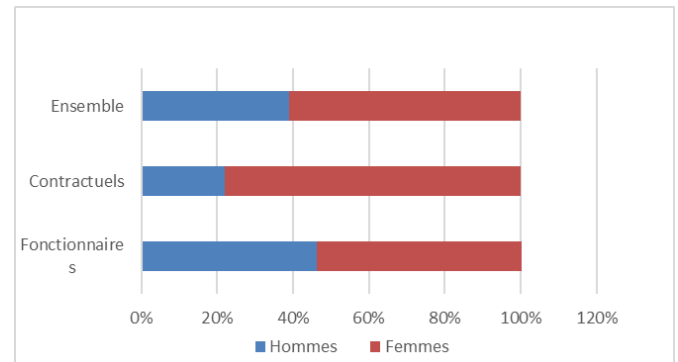
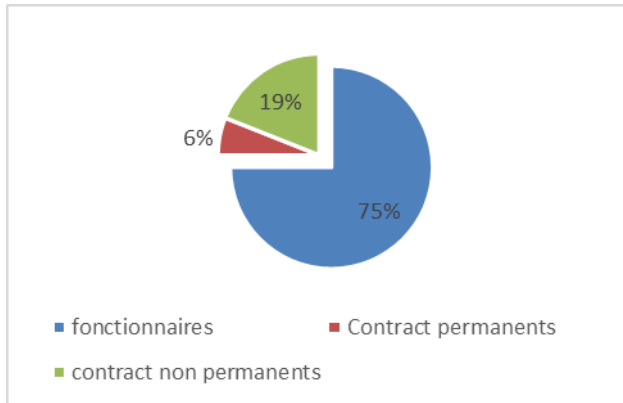
Depuis plusieurs années, une démarche de rationalisation des dépenses de personnel a été mise en œuvre afin de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement. Des mesures très concrètes ont été appliquées afin de limiter la progression de la masse salariale :

- . Analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ (retraite ou mutation) de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement

- . Lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents. Une étude à ce sujet est en cours sur la Direction EJS
- . Limitation des remplacements des agents absents, y compris pour certains congés longue maladie ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement)
- . Développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail
- . Application d'un régime indemnitaire valorisant le présentisme.

Éléments chiffrés

Effectifs au 1^{er} novembre 2023



k€	2024	2025	2026
PERSONNEL TITULAIRE	3 978	4 017	4 057
PERSONNEL NON TITULAIRE	1 580	1 596	1 612
PERSONNEL EXTERIEUR	400	404	408
CHARGES PATRONALES	2 994	3 024	3 054
AUTRES DEPENSES	1 208	1 219	1 229
	10 160	10 260	10 360

3-1-3-3 Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'établissent sur la période en moyenne autour des 3 075 k€, elles sont en nette progression du fait des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes pour leur permettre de faire face aux dépenses liées à l'envolée des cours énergétiques :

- FRPA : le bâtiment est entièrement chauffé électriquement.
- FJT : hausse des dépenses de gaz (chauffage) et d'électricité.
- CCAS : couvre les repas déficitaires de la régie des restaurants. La hausse du prix des denrées alimentaires dudit budget (coût ne pouvant être refacturé aux usagers, et plus particulièrement aux repas scolaires) entraîne donc une subvention d'équilibre en progression.

L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue au même niveau.

3-1-4 Investissement

3-1-4-1 Recettes

K €	2024	2025	2026
Dép d'équipement hors annuité en capital (remb emprunt)	13 420	9 685	4 665
Epargne nette	2 362	1 618	1 530
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 310	1 463	1 259
FCTVA	898	1 263	859
Produits des cessions	212	0	200
Diverses (T Aménagement-CB GSA)	200	200	200
Fonds affectés (amendes...)	65	68	68
Subventions (dont DGE)	1 452	102	1 102
Emprunt	5 000	6 500	1 100
Financement des investissements	10 189	9 751	5 059

L'épargne nette se situe en moyenne à 1 837 k€ sur la période malgré un montant plus faible en fin de cycle.

Les ressources propres sont principalement constituées du FCTVA qui évolue en fonction des dépenses d'investissements effectuées l'année précédente.

Les subventions ont été estimées très prudemment et au plus juste, compte tenu des divers projets prévus. Elles sont importantes sur 2024 en raison du solde des subventions relatives à la fin des travaux du gymnase Dubruc et du terrain de rugby. Pour les deux années suivantes, elles ont été estimées avec la plus grande prudence.

L'emprunt, qui sert de variable d'ajustement, évolue en fonction du volume d'investissement. Prévu chaque année à une certaine hauteur, il varie en fonction de la reprise des résultats de l'année précédente mais également en fonction du taux de réalisation des investissements.

3-1-4-2 Dépenses

K €

2024	2025	2025
------	------	------

**Dép d'équipement hors annuité en capital
(remb emprunt)**

13 420	9 685	4 665
--------	-------	-------

Le montant de 13 420 K€, qui apparaît en 2024 tient compte des reports de l'année 2023 (environ 1 440 K€) : il s'agit de programmes prévus en 2023 qui n'ont pas été réalisés en totalité dans l'année. Les sommes prévues au BP 2023 engagées mais non dépensées seront, conformément aux règles de la comptabilité, reportées en 2024.

De 2024 à 2026, les **dépenses d'investissement** (hors remboursement du capital) sont prévues à pratiquement 27 770 K€ soit 9 257K€ en moyenne par an. A cette somme, il convient d'ajouter les 1 000 K€ annuels de travaux sur la voirie transférée à Loire Forez agglomération.

Ces dépenses d'investissement seront financées par une épargne nette (autofinancement) de 1 837 K€ en moyenne par an sur la période. Et un recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 4 200 K€ en moyenne par an sur la période.

Les **principaux investissements** envisagés sur les trois prochaines années :

- Site Gégé : fin de l'opération et achat/aménagement des locaux (cantine, crèche, voirie) : 2 496 k€
- CNAM ex-gendarmerie : 841 k€
- Théâtre des Pénitents : fonds de concours pour travaux : 4 200 k€
- Pôle enfance de Beauregard/Euréka : 5 805 k€
- Opération cœur de ville : 1 300 k€
- Des travaux de mise en conformité et de sécurité, d'isolation des bâtiments (écoles, gymnases, divers bâtiments associatifs...), acquisition de matériels (scolaires, sportifs, services techniques...), logiciels et matériels informatiques : 6 596 k€
- Plan voirie (fonds de concours, AC investissement, travaux) : 6 173 k€

Il s'agit de montants estimatifs.

Les subventions d'investissement par projet n'étant pas connues à ce jour, une moyenne à hauteur de 5% par an est provisionnée pour les trois prochaines années.

3-1-5 Endettement et épargne

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts	175	147	142	156	144	139	162	129	133	200	201
Capital	732	497	499	629	535	572	572	725	879	1 061	1 131
Annuités	907	644	641	785	679	711	734	854	1 012	1 261	1 332

Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours des années 2014, 2015, 2017 et 2019 et ce, malgré la baisse des dotations et un taux élevé de réalisation des investissements.

Huit emprunts au 1^{er} janvier 2023 seront en cours, répartis sur **4 établissements bancaires** (Caisse d'Épargne - Banque Postale – Crédit Agricole – Caisse des Dépôts et Consignations).

Cette dette est structurée en **taux fixe à 93 %**.

La ville de Montbrison est classée en catégorie 1A, ce qui signifie qu'aucun emprunt dit « toxique » n'est répertorié.

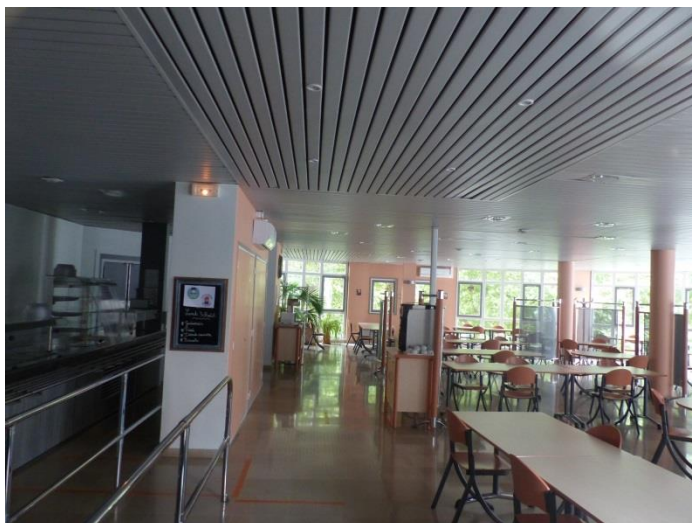
	2024	2025	2026
Capital de la dette antérieure	1 131	1 044	1 016
Intérêts de la dette antérieure	201	173	152
Annuité de la dette antérieure	1 332	1 217	1 168
Capital de la dette nouvelle	0	159	385
Intérêts de la dette nouvelle	0	225	478
Annuité de la dette nouvelle	0	384	863
Capital	1 131	1 203	1 401
Intérêts	201	398	630
Annuité de la dette	1 332	1 601	2 031

La politique d'investissement fait évoluer l'annuité de la dette mais celle-ci reste à un niveau que la commune peut rembourser sans difficulté. L'annuité de la dette par habitant s'élèvera à 80,51 € en 2024 pour atteindre 122,76 € en 2026 avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des investissements de 100 % et d'une population constante égale à celle de 2023 soit 16 545 habitants.

Il faut également rappeler que l'emprunt sert de variable d'ajustement pour l'équilibre de l'investissement mais qu'il sera réduit en fonction des besoins réels de financement, compte tenu des autres recettes d'investissement (épargne nette, subventions, etc....) et de la reprise des résultats.

4/ LES BUDGETS ANNEXES

4-1-1 Budget régie des restaurants



Ce budget se stabilise par rapport à celui de 2023 du fait que les hausses des denrées alimentaires et de l'électricité sont intégrées. L'augmentation des repas vendus permet de limiter la subvention d'équilibre versée par le CCAS.

Les investissements sur 2023 concernent l'acquisition de petit matériel de cuisine.

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 000	2 000	2 000
70	PRODUITS DE SERVICES	688 000	695 000	702 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000	206 000	208 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		890 000	903 000	912 000
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	417 000	426 000	430 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	450 000	454 000	459 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	18 000	18 000	18 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000	4 000	4 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	1 000
TOTAL DEPENSES		890 000	903 000	912 000

4-1-2 Budget RSCF



Ce budget connaissait, en 2023, une forte progression au niveau des charges de fonctionnement du fait de l'augmentation de l'électricité qui passait de 75 000 € à 330 000 €. Les charges d'électricité sont revues à la baisse en 2024 en passant à 220 000 €, montant ajusté sur la consommation 2023. Les autres postes restent cohérents d'une année sur l'autre.

Les recettes locatives se stabilisent en tenant toujours compte d'un certain taux de vacance.

Les investissements seront limités à la réfection des appartements.

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	39 000	40 000	40 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	826 000	840 000	860 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		865 000	880 000	900 000
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	505 000	520 000	535 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	347 000	350 000	355 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	10 000	10 000	10 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000		
TOTAL DEPENSES		865 000	880 000	900 000

4-1-3 Budget Foyer des jeunes travailleurs



L'année 2023 sert de base à la constitution du budget 2024 avec une augmentation des frais généraux de l'ordre de 3 % compte tenu de l'inflation. Les intérêts d'emprunt diminuent sur les années futures.

Les recettes restent au même niveau, il a été considéré, par prudence, un taux de remplissage à hauteur de 80 % de la capacité d'accueil. La subvention d'équilibre diminue avec la baisse des charges d'intérêts.

Au niveau des investissements, une provision sera inscrite pour faire face à quelques travaux ou matériels imprévus.

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000	25 000	25 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 000	8 000	8 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	70 000	70 000	70 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 000	112 000	114 000
	SUBVENTION D'EQUILIBRE	267 000	258 000	253 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000	20 000	20 000
TOTAL RECETTES		500 000	493 000	490 000
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 000	118 000	122 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	225 000	222 000	224 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 000	100 000	100 000
66	CHARGES FINANCIERES	60 000	53 000	44 000
TOTAL DEPENSES		500 000	493 000	490 000

4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents



La délocalisation des spectacles suite aux travaux effectués dans le bâtiment du théâtre entraîne une certaine prudence au niveau des recettes de billetterie.

Compte tenu de l'inflation, il est prévu une hausse des charges sur les années 2025 et 2026 ce qui entraîne une augmentation de la subvention d'équilibre.

Au niveau de la section d'investissement, il s'agit des études et travaux liés à la réhabilitation du bâtiment.

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
042	OPERATIONS D'ORDRE	400	400	400
70	PRODUITS DE SERVICES	83 600	85 600	85 600
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	114 000	114 000	114 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	dont subvention d'équilibre	430 000	430 000	430 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		628 000	630 000	630 000
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	303 000	304 000	302 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	277 000	278 000	280 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	46 000	46 000	46 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	2 000	2 000
TOTAL DEPENSES		628 000	630 000	630 000

5/ CONCLUSION

Nous devons poursuivre sur le chemin de la sobriété (eau, énergie, consommation) sur la priorisation à la réhabilitation et sur la solidarité.

De plus en plus de nos concitoyens sont sobres de fait par obligation. Cela nécessite plus que jamais une gestion « en bon père de famille ».

Nous ne pouvons dépenser que l'argent que vous avons et que nous sommes capables de rembourser.

Nous gagnerons seulement ensemble.